

# GM Diagnostics 50, le Poids de Fer 18320 Jouet sur l'Aubois

Pour: Location

Constat de risques d'exposition au plomb

tél : 02 48 76 32 50 fax/rép : 02 48 76 32 51 mobile : 06 84 53 97 18

mel: info@le-gaz.com

# Informations générales

## R. Bou Fayssal certifié PCR

Méthode d'analyse : XRF marque d'appareil : Oxford Instrument type : Horizon Pbi n° 65 Source Cd 109 Activité: 740mBQ N° source :CD 1094416 N° NIST : 050438 Date : 31/01/2012

# Coordonnées diverses Signataires du rapport Opérateur de repérage Rapport n°: **DIOP Papa Aly** 34217\_O770266PAY0001 Création du Rapport 05/09/2016 05/09/2016 Date de visite Type d'unité structurelle Lieu du repérage 7 RUE HAUTE Entrée: ; Niv: RdCh appartement 77650 LONGUEVILLE 0770266 Donneur d'ordre Propriétaire **OPH 77** Propriétaire 10, Avenue Charles Peguy **BP 114** 77000 MELUN

Selon l'arrêté du 19 août 2011, applicable au 1er janvier 2012 et remplaçant l'arrêté du 25 avril 2006, relatif au constat de risque d'exposition au plomb d'après la directive européenne 98/34/CE du 22 juin 1998 et vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1334-5 à L.1334-10 et R.1334-10 à R.1334-12

les résultats ne se rapportent

- qu'aux parties de l'immeuble pour lesquelles une mission a été confiée à l'opérateur
- qu'aux éléments de construction accessibles lors de l'intervention de ce dernier

Résultats

0164141477

mesures positives = 29 total mesures = 134

CREP : logement occupé sans enfant

Sommaire

Page 1 : Données générales Page 2 à n : mesures par local et

conclusion

Page 2+n :liste des mesures Page 3+n : Notice d'information

Page 4+n : glossaire

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ABCIDIA CERTIFICATION 4, route de la noue 91190 Gif-sur-Yvette



# liste des locaux visités et non visités



adresse Code de l'unité diagnostiquée 7 RUE HAUTE O770266PAY0001

Numéro

34 217

Si des locaux n'ont pas été visités, l'opérateur mentionne, à l'attention du propriétaire, que les obligations réglementaires prévues ne sont pas remplies

voir ci-après les locaux éventuellement non visités

Accessible	N° Ordre Local	Libellé Local	Niveau
oui	10	Entrée	
oui	20	WC	
oui	30	cuisine	
oui	40	Séjour	
oui	50	Escaliers	
oui	60	Palier	
oui	70	Chambre 1	
oui	80	Chambre 2	
oui	90	cave	

Pour explication des abréviations et autres informations, se reporter en dernière page

Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité

2 sur 11 page:

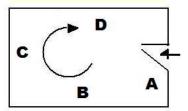
affaire n°: 34 217

imprimé 25/01/2018 Liste des mesures négatives (en vert) et positives (en rouge)

Pour :

N°: date visite :

# Croquis type



Local : Entrée *Etage : N° ordre : 10* 

06/09/2016

N°	zone	Comp	Unité diag	Substrat	Revetmt	Position	Résultat	Dégradé	Cplm	Observation
1	Α	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.58		0	
2	A	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.90		0	-
3	A	Porte-1-0	ensemble	PVC : NM	sans objet	Haut	0.70		0	-
6	В	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.10		0	-
7	В	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.31		0	_
8	В	Porte-1-0	ouvrant	bois	peinture	Haut	8.40	EU	2	-
9	В	Porte-1-0	dormant	bois	peinture		7.40	EU	2	-
10	С	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.91	LU	0	-
11				·		bas				-
	С	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.91		0	-
12	D	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.82		0	-
13	D	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.37		0	-
14	D	Porte-1-0	ouvrant	bois	peinture		9.25	EU	2	-
15	D	Porte-1-0	dormant	bois	peinture		12.14	EU	2	-
18	D	Escalier-1-0	main courante	bois	peinture		0.00		0	-
19	D	Escalier-1-0	marche	bois	peinture		0.00		0	-
20	D	Escalier-1-0	contre marche	bois	carrelage		0.00		0	-
21	D	Escalier-2-0	main courante	bois	peinture		0.00		0	-
22	D	Escalier-2-0	marche	bois	peinture		0.00		0	_
23	D	Escalier-2-0	contre marche	bois	carrelage		0.00		0	-
24	E	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.14		0	-
25	E	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.49		0	-
26	Ε	Porte-1-0	ouvrant	bois	peinture		11.45	EU	2	_
27	Е	Porte-1-0	dormant	bois	peinture		14.25	EU	2	_
32	F	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.92		0	_

Pour explication des abréviations et autres informations, se reporter en dernière page Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité

page: 3 sur 11

affaire n°: 34 217

imprimé 25/01/2018

33	F	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.76		0	-
34	F	Porte-1-0	ouvrant	bois	peinture		12.40	EU	2	-
35	F	Porte-1-0	dormant	bois	peinture		11.14	EU	2	-
30	Plafd	plafond-0	plafd	plâtre	peinture	milieu	0.46		0	_
31	Planc	plinthe-0	planc	bois	peinture	milieu	0.26		0	_

Local : WC  $Etage: N^{\circ} ordre: 20$ 

N°	zone	Comp	Unité diag	Substrat	Revetmt	Position	Résultat	Dégradé	Cplm	Observation
38	Α	mur-0	mur	bois	peinture	bas	0.40		0	_
39	Α	mur-0	mur	bois	peinture	haut	0.80		0	_
40	Α	Porte-1-0	ouvrant	bois	peinture		9.80	EU	2	_
41	Α	Porte-1-0	dormant	bois	peinture		7.40	EU	2	_
44	В	mur-0	mur	bois	peinture	bas	0.43		0	-
45	В	mur-0	mur	bois	peinture	haut	0.81		0	_
46	В	fenêtre-1-0	ensemble	PVC: NM	sans objet				0	-
47	В	fenêtre-1-0	barreaux	acier	peinture		0.00		0	-
48	В	fenêtre-2-0	ensemble	PVC: NM	sans objet				0	-
49	В	fenêtre-2-0	barreaux	acier	peinture		0.00		0	-
50	С	mur-0	mur	bois	peinture	bas	0.24		0	_
51	С	mur-0	mur	bois	peinture	haut	0.43		0	-
52	D	mur-0	mur	bois	peinture	bas	0.81		0	-
53	D	mur-0	mur	bois	peinture	haut	0.08		0	-

Local : cuisine  $Etage: N^{\circ} ordre: 30$ 

N°	zone	Comp	Unité diag	Substrat	Revetmt	Position	Résultat	Dégradé	Cplm	Observation
54	Α	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.42		0	_
55	Α	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.42		0	_
56	Α	Porte-1-0	ouvrant	bois	peinture		7.40	EU	2	_
57	Α	Porte-1-0	dormant	bois	peinture		9.90	EU	2	_
60	В	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.98		0	-
61	В	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.86		0	_
62	В	fenêtre-1-0	ensemble	PVC : NM	sans objet				0	-
63	В	fenêtre-1-0	ébrasement	bois	peinture		11.40	EU	2	-
66	С	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.59		0	-
67	С	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.73		0	-
68	D	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.92		0	-
69	D	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.31		0	-

Pour explication des abréviations et autres informations, se reporter en dernière page Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité

page : 4 sur 11

affaire n° : 34 217

imprimé 25/01/2018

Local : Séjour *Etage : N° ordre : 40* 

Ν°	zone	Comp	Unité diag	Substrat	Revetmt	Position	Résultat	Dégradé	Cplm	Observation
		_								
70	Α	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.88		0	-
71	Α	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.70		0	-
72	Α	Porte-1-0	ouvrant	bois	peinture		9.12	EU	2	-
73	Α	Porte-1-0	dormant	bois	peinture		14.14	EU	2	-
76	В	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.66		0	-
77	В	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.78		0	-
78	С	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.90		0	-
79	С	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.51		0	-
80	С	fenêtre-1-0	ensemble	PVC: NM	sans objet				0	-
81	С	fenêtre-1-0	ébrasement	bois	peinture		11.25	EU	2	-
84	D	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.68		0	-
85	D	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.91		0	-

Local: Escaliers

Local : Palier

N°	zone	Comp	Unité diag	Substrat	Revetmt	Position	Résultat	Dégradé	Cplm	Observation
86	Α	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.53		0	
87	A	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.59		0	_
88	Α	Escalier-1-0	main courante	bois	peinture		0.00		0	_
89	Α	Escalier-1-0	marche	bois	peinture		0.00		0	_
90	Α	Escalier-1-0	contre marche	bois	carrelage		0.00		0	_
94	В	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.83		0	-
95	В	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.76		0	-
96	С	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.63		0	-
97	С	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.93		0	-
98	С	fenêtre-1-0	ensemble	PVC: NM	sans objet				0	-
99	С	fenêtre-1-0	ébrasement	bois	peinture		12.14	EU	2	-
102	D	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.80		0	-
103	D	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.75		0	_

Ν°	zone	Comp	Unité diag	Substrat	Revetmt	Position	Résultat	Dégradé	Cplm	Observation
104	Α	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.09		0	_
105	Α	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.19		0	-

Pour explication des abréviations et autres informations, se reporter en dernière page Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité

page : 5 sur 11	
affaire n° : 34 217	
imprimé 25/01/2018	

Etage: N° ordre: 60

Etage: N° ordre: 50

106	Α	Escalier-1-0	main courante	bois	peinture		0.00		0	_
107	Α	Escalier-1-0	marche	bois	peinture		0.00		0	_
108	Α	Escalier-1-0	contre marche	bois	carrelage		0.00		0	-
112	В	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.77		0	-
113	В	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.89		0	-
114	В	Porte-1-0	ouvrant	bois	peinture		14.12	EU	2	-
115	В	Porte-1-0	dormant	bois	peinture		14.23	EU	2	-
118	С	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.23		0	-
119	С	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.14		0	-
120	С	Porte-1-0	ouvrant	bois	peinture		10.12	EU	2	-
121	С	Porte-1-0	dormant	bois	peinture		9.53	EU	2	-
124	D	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.23		0	-
125	D	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.09		0	-

Local : Chambre 1

N°	zone	Comp	Unité diag	Substrat	Revetmt	Position	Résultat	Dégradé	Cplm	Observation
126	Α	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.61		0	
127	Α	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.20		0	_
128	Α	Porte-1-0	ouvrant	bois	peinture		12.74	EU	2	_
129	Α	Porte-1-0	dormant	bois	peinture		15.25	EU	2	_
132	В	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.83		0	_
133	В	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.09		0	_
134	В	fenêtre-1-0	ensemble	PVC: NM	sans objet				0	-
135	В	fenêtre-1-0	ébrasement	bois	peinture		12.85	EU	2	
138	С	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.12		0	-
139	С	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.43		0	-
140	D	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.22		0	_
141	D	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.09		0	_
	Local : Chambre 2								80	

N°	zone	Comp	Unité diag	Substrat	Revetmt	Position	Résultat	Dégradé	Cplm	Observation
142	Α	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.86		0	_
143	Α	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.89		0	-
144	Α	Porte-1-0	ouvrant	bois	peinture		12.45	EU	2	-
145	Α	Porte-1-0	dormant	bois	peinture		9.75	EU	2	-
148	В	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.35		0	-
149	В	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.36		0	_

Pour explication des abréviations et autres informations, se reporter en dernière page Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité

page: 6 sur 11	
affaire n° : 34 217	
imprimé 25/01/2018	

Etage: N° ordre: 70

150	С	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.58		0	-
151	С	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.49		0	-
152	С	fenêtre-1-0	ensemble	PVC : NM	sans objet				0	-
153	С	fenêtre-1-0	ébrasement	bois	peinture		11.63	EU	2	-
156	D	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	bas	0.90		0	-
157	D	mur-0	mur	plâtre	tapisserie	haut	0.80		0	-
Local : cave Ftage · No ordre · 90										

Ν°	zone	Comp	Unité diag	Substrat	Revetmt	Position	Résultat	Dégradé	Cplm	Observation
158	Α	mur-0	mur	pierre	brut	bas	0.65		0	_
159	Α	mur-0	mur	pierre	brut	haut	0.32		0	_
160	Α	Porte-1-0	ouvrant	bois	peinture		7.40	EU	2	_
161	Α	Porte-1-0	dormant	bois	peinture		10.10	EU	2	_
162	В	mur-0	mur	pierre	brut	bas	0.35		0	_
163	В	mur-0	mur	pierre	brut	haut	0.09		0	_
164	В	Escalier-1-0	main courante	bois	peinture		0.00		0	_
165	В	Escalier-1-0	marche	bois	peinture		0.00		0	_
166	В	Escalier-1-0	contre marche	bois	carrelage		0.00		0	_
167	С	mur-0	mur	pierre	brut	bas	0.85		0	_
168	С	mur-0	mur	pierre	brut	haut	0.43		0	_
169	С	fenêtre-1-0	ensemble	PVC: NM	sans objet				0	_
170	С	fenêtre-1-0	barreaux	acier	peinture		0.00		0	_
171	D	mur-0	mur	pierre	brut	bas	0.17		0	_
172	D	mur-0	mur	pierre	brut	haut	0.33		0	_

Pour explication des abréviations et autres informations, se reporter en dernière page Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité

page : 7 sur 11	
affaire n° : 34 217	
mprimé 25/01/2018	

# Quelques extraits et définitions des règles

#### Article L1334-9

(Loi nº 2004-806 du 9 août 2004 art. 76 III Journal Officiel du 11 août 2004)

(Ordonnance nº 2005-1087 du 1 septembre 2005 art. 2 I Journal Officiel du 2 septembre 2005)

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

Article L1334-10

(Loi nº 2004-806 du 9 août 2004 art. 76 III Journal Officiel du 11 août 2004)

(Ordonnance nº 2005-1087 du 1 septembre 2005 art. 2 I Journal Officiel du 2 septembre 2005)

Si le constat de risque d'exposition au plomb établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6, L. 1334-7 et L. 1334-8 fait apparaître la présence de facteurs de dégradation précisés par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, l'auteur du constat transmet immédiatement une copie de ce document au représentant de l'Etat dans le département.

#### 6. Identification des unités de diagnostic

Dans chaque local, toutes les surfaces susceptibles d'avoir un revêtement contenant du plomb sont analysées ou incluses dans une unité de diagnostic à analyser, telle que définie à l'article 2 du présent arrêté. Cela comprend aussi les surfaces recouvertes d 'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb (papier peint, toile de verre, moquette murale, etc.), car un matériau contenant du plomb peut exister en dessous.

#### 9. Description de l'état de conservationdes revêtements contenant du plomb

L'état de conservation des revêtements contenant du plomb est décrit par la nature des dégradations observées. Pour décrire l'état de conservation d'un revêtement contenant du plomb, l'auteur du constat a le choix entre es 4 catégories suivantes :

- non visible : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;
- non dégradé ;
- état d'usage, c'est-à-dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, microfissures...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles :
- dégradé, c'est-à-dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

# 10. Classement des unités de diagnostic

Concentration en plomb inférieure au seuil :classe 0

Concentration en plomb supérieure au seuil :

non dégradé ou non visible : classe 1 état d'usage : classe 2 dégradé : classe 3

# ANNEXE4

#### **FACTEURS DE DÉGRADATION DU BÂTI**

Les facteurs de dégradation du bâti à prendre en compte par l'auteur du constat de risque d'exposition au plomb sont les suivants .

- 1. Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3 ;
- 2. L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3 ;
- 3. Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré .
- 4. Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce ;
- 5. Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouverts de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

Pour explication des abréviations et autres informations, se reporter en dernière page Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité page : 8 sur 11

affaire n° : 34 217

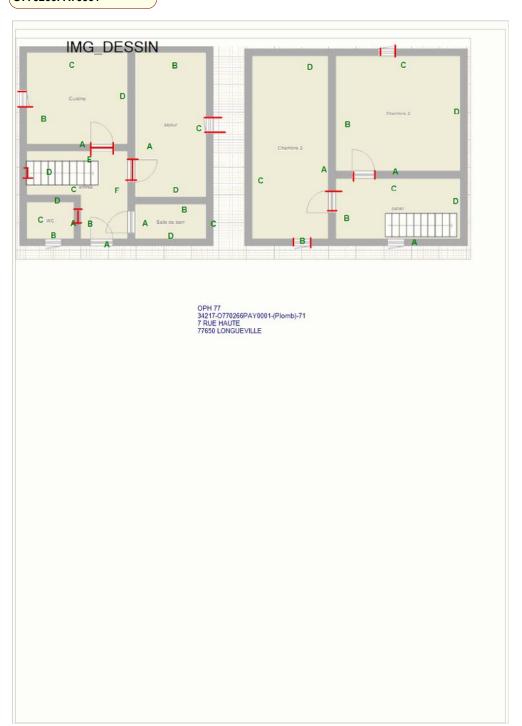
imprimé 25/01/2018



ces croquis ne peuvent, en aucun cas, servir pour établir des quantitatifs et ne sauraient avoir d'autres usages que dans le cadre de ce rapport

# Sous Ensemble:

#### O770266PAY0001



25/01/2018

Pour explication des abréviations et autres informations, se reporter en dernière page Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité

page : 9 sur 11

affaire n° : 34 217

imprimé 25/01/2018



Dte de fin: 30/09/2016

Dte de début : 01/10/2015





# ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 1 rue Daumier – 13008 Marseille, attestons par la présente que la Société :

GM DIAGNOSTICS 50 Levet du poids de Fer 18320 JOUET SUR L AUBOIS

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ EUROCOURTAGE, 7 place du Dôme TSA 21017 La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N° 80810459.

#### ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER:

Assainissement autonome - collectif

Contrôle périodique amiante Diagnostic Accessibilité Diagnostic acoustique

Diagnostic amiante avant travaux / démolition

Diagnostic amiante avant vente

Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les

locaux

Diagnostic de performance énergétique

Diagnostic gaz Diagnostic humidité Diagnostic légionellose

Diagnostic monoxyde de carbone

Diagnostic radon

Diagnostic sécurité piscine Diagnostic Technique SRU Diagnostic termites Dossier technique amiante

DRIP- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb

Etat de l'installation intérieure de l'électricité

Etat des lieux Etat parasitaire

Etude thermique règlementaire RT 2005 Etude thermique règlementaire RT 2012 Evaluation valeur vénale et locative Exposition au plomb (CREP)

Infiltrométrie Loi Boutin Loi Carrez Millièmes

Prêt conventionné : normes d'habitabilité

Recherche de métaux lourds Recherche de plomb avant travaux Risques naturels et technologiques Thermographie infrarouge

Vérification des équipements et installations

incendie

## La garantie du contrat porte exclusivement :

- Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,

 Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation

Période de validité : du 01/10/2015 au 30/09/2016

L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations.

La Société ALLIANZ Eurocourtage garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales

1 rue Daumier 13008 Marseille | 75 bd Haussmann 75008 Paris

09 72 36 9000 | contact@cabinetcondorcet.com | www.cabinetcondorcet.com

SAS au capital de 50 0000 | RCS Marseille 494 253 982 | Immatriculation ORIAS 07 026 627 | www.orias.fr | Sous le contrôle de l'ACP | Autorité de contrôle Prudentiel | 61 Rue Taitbout 75009 Paris

Pour explication des abréviations et autres informations, se reporter en dernière page Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité page : 10 sur 11

affaire n° : 34 217

imprimé 25/01/2018



# 10.2- certification de l'opérateur



# est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

# DIOP Papa Aly sous le numéro 15-568

## Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

 $\sqrt{}$ 

Amiante Prise d'effet : 19/05/2015 Validité : 18/05/2020

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification

 $\checkmark$ 

DPE individuel Prise d'effet : 08/09/2015 Validité : 07/09/2020

Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011

 $\checkmark$ 

Gaz Prise d'effet : 15/06/2015 Validité : 14/06/2020

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011.

 $\checkmark$ 

CREP Prise d'effet : 20/05/2015 Validité : 19/05/2020

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

 $\checkmark$ 

Termites Prise d'effet : 20/05/2015 Validité : 19/05/2020

Zone d'intervention : France métropolitaine

Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

 $\checkmark$ 

Electricité Prise d'effet : 18/05/2015 Validité : 17/05/2020

Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009



Véronique DELMAY Gestionnaire des certifiés

Pour explication des abréviations et autres informations, se reporter en dernière page Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité

page : 11 sur 11 affaire n° : 34 217

imprimé 25/01/2018